

BRETAGNE - 90 (FRANCE)

Marche populaire internationale

Dimanche 20 mai 2012

10 et 20 km avec parcours adapté

Organisée par l'Association Culturelle et de Loisirs de BRETAGNE

Accès Internet : <http://acl-bretagne.fr> Courriel : president@acl-bretagne.fr

Membre de la F.F.S.P N° F 1097 Visa F.F.S.P.N.: 2011-90-20E

Agrément ministériel national du 20 juin 2006. Reconnaissance de mission d'utilité publique par arrêté N° 012156 du 02/08/2001

Accès Internet : www.ffsp.fr

Courriel : contact@ffsp.fr

Parcours à travers prés et forêts du sud territoire de Belfort

Circuit marche distance : 10 km, 20 km et parcours adapté sans difficultés particulières

Participants : tous sans exception d'âge, les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés. La marche est ouverte à tous et aura lieu par tous les temps.

Départ : salle de la mairie de 7 à 14 heures, arrivée limitée à 17 heures

Cotisation : la licence de participation FFSP est délivrée au départ **contre une cotisation de participation sans souvenir de 1.80 €.**

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour. Un participant ne peut être titulaire que d'une seule licence.

Délai d'inscription pour les groupes : **avant le 18 mai 2011** auprès de Serge PRETAT 12 rue des moulins F-90100 VELLESCOT tél: 06 70 13 01 17, Courriel : sergepretat.lepays@yahoo.fr

Assurances : les organisateurs sont assurés en RC contre tiers, tous risques sont à la charge des participants. La FFSP est garantie en RC auprès de Groupama. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé

Ravitaillement : au premier poste de contrôle, boissons et petites collations gratuites, possibilité de restauration à l'arrivée

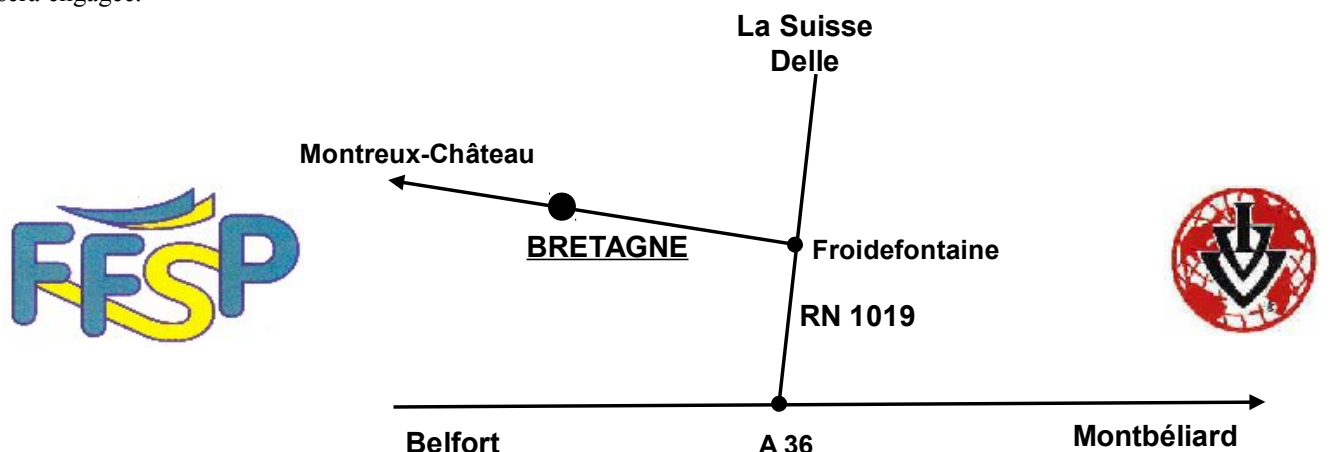
Stationnement : près du lieu de départ

Récompenses : coupe aux groupes de plus de 15 pré-inscrits

Secourisme : assuré par nos soins

Pompiers : 18 SAMU : 15 Urgences 112

Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse et la forêt doit être respectée. Il est absolument interdit de quitter les chemins, interdiction absolue de fumer et de faire du feu sur le parcours. En cas de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée.



Chemin de Fer de Provence



Partenaires de la FFSP